

# Règlement du concours de garnissage des niches de la façade de l'église Saint-Martin, place Leblanc à Comblain-au-Pont.

## • Article 1 : but du concours

L'église Saint-Martin de Comblain-au-Pont a été construite en 1853, mais nos ancêtres n'ont jamais garni les niches pourtant prévues dans la façade pour y mettre deux statues. La Fabrique d'église St Martin lance donc un concours d'idées auprès des **artistes de tous âges** pour garnir ces niches de manière pérenne et artistique, en association avec l'asbl de mécénat PROMETHEA. Le prix est de 1.000 € non divisible pour le vainqueur.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **30 novembre 2024** via le formulaire d'inscription édité sur la page « concours » de notre site internet : <https://www.eglises-comblain.be/agenda/concours/>.

Notre adresse de courriel est la suivante : [lesamisdesaintmartincomblain@gmail.com](mailto:lesamisdesaintmartincomblain@gmail.com).

Notre adresse postale est : Fabrique d'église St Martin c/o Jean GLAUDE, secrétaire, rue des roches, 22, 4170 Comblain-au-Pont.

**Notre numéro de téléphone est : 0497 164 605.**

## • Article 2 : thème du concours

Le concours est un appel d'idées pour garnir les deux niches vides de part et d'autre de la porte d'entrée de la façade de l'église. Ces niches mesurent environ 90 cm de largeur sur 150 cm de hauteur avec une profondeur de 45 cm. Les deux niches possèdent un crochet d'attache à l'arrière. Le thème est libre mais en duo, par opposition, par dualité ou par complémentarité, le tout en harmonie et dans le respect du lieu.

Il doit représenter une allégorie universelle ou symbolique telle que :

- Saint Aubin et Saint Quirin, les deux Saints d'origine de la Paroisse,
- Guerre et Paix,
- Ange et démon,
- Mort et Vie,
- Mort et Résurrection,
- Homme et femme,
- Famille,
- Haine et amour,
- Rose et tournesol,
- Raisin et Houblon,
- Abeille et papillon,
- Pollution et biodiversité,
- Orage et soleil
- Etc.
- **Au choix ou à proposer,... et l'humour n'est pas exclu en faisant dialoguer les deux niches !**

Les participants pourront aussi s'inspirer de l'histoire locale telle que la résistance à l'occupant, l'enlèvement des cloches en visitant les sites internet de la commune et de la Fabrique d'Église St Martin. Dans le cas où l'artiste serait intéressé(e) par un thème en lien avec l'église Saint-Martin, l'histoire et le patrimoine comblenois, il peut être utile de consulter : <https://www.eglises-comblain.be/> dont <https://www.eglises-comblain.be/patrimoine/tresor-de-montuy/> ou <https://www.eglises-comblain.be/e-boutique/>

Les matériaux devront être pérennes comme, par exemple, petit granit, pierre calcaire, marbre belge, acier inoxydable, acier Corten, acier émaillé, bronze, cuivre, cannettes, verre, céramique, bois durable locaux tels que le chêne ou le robinier, etc. Plastiques et résines sont interdits. Cela pourrait également être une fresque en trompe l'œil.

L'artiste candidat devra estimer le prix de réalisation de son idée, matériaux et main d'œuvre compris, hors TVA.

Chaque artiste ne peut déposer qu'un projet.

## • Article 3 : prix et jury

Grâce à la fondation Promethea, une ASBL de mécénat, la fabrique d'église peut offrir un prix de 1000 € indivisible pour récompenser la meilleure idée.

**Il n'y a aucune garantie de réalisation des travaux.** Les travaux ne pourront se faire que si une somme suffisante est réunie via le sponsoring et la Fondation Roi Baudouin ou autre. Quelque soit l'issue du projet, le vainqueur conserve le prix de 1.000 €. Toutefois, la Fabrique d'église St-Martin de Comblain-au-Pont devient propriétaire du projet sous format papier et électronique ; elle pourra l'utiliser à toutes fins utiles pour attirer des sponsors, exposer le projet dans tout lieu jugé utile, le publier sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, Pinterest, Snapchat, etc.), réaliser une bannière publicitaire du projet, en faire part à la presse et dans tous les médias en général, etc.

Au cas où le vainqueur serait dans l'impossibilité de réaliser le projet lui-même, la Fabrique d'église se réserve de droit de recourir à un artiste tiers pour le mettre en œuvre.

Le jury est composé de représentants d'associations civiles de Comblain-au-Pont, tel que le Royal Syndicat d'Initiatives de Comblain-au-Pont, la Maison des découvertes, les écoles primaires de l'entité, l'Administration communale, le Musée Ourthe-Amblève, un délégué ou un professeur des académies locales, un représentant de la commune, un ou plusieurs artistes locaux de plus de 25 ans, un représentant de la Fabrique d'église, etc.

La composition définitive du jury sera publiée sur le site internet de la Fabrique d'église :

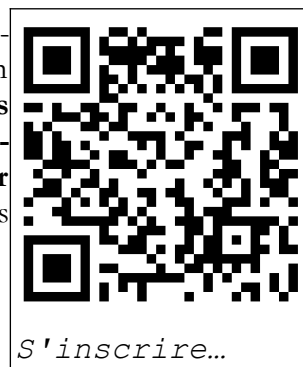
<https://www.eglises-comblain.be/agenda/concours/> Le jury reste le maître du jeu. En fonction du nombre de participants, il se réserve le droit d'annuler le concours et de mettre alors le prix à la disposition d'associations locales pour réaliser un ou des projets du patrimoine local sous la direction de l'association des Amis de St Martin de Comblain-au-Pont.

## • Article 4 : comment participer ?

**Pour le samedi 30 novembre au plus tard**, chaque candidat remplit le formulaire sur la page « concours » de notre site internet. L'âge n'est plus une obligation de notre sponsor PROMETHEA.

Le candidat télécharge gratuitement l'affiche, les photos géantes des niches et le règlement sur le site au format pdf ou jpg. Il exprime son idée de manière générale en la dessinant simplement sur les photos des 2 niches proposées. **Mais rien ne vous empêche de passer par l'intermédiaire d'une maquette 3D de votre projet, maquette que vous pourrez également exposer et utiliser en photo-montage sur notre photo géante.** Enfin, l'artiste doit remplir le cartouche en dessous des photos avec :

1. une brève explication de son idée,
2. les matériaux prévus,
3. une estimation du coût de la réalisation, hors TVA,
4. ses coordonnées qui seront masquées pendant l'exposition.
5. L'organisateur ajoutera un numéro correspondant à celui de la réception de l'œuvre.



Le candidat doit faire imprimer le fichier des photos avec son idée, à ses frais, au format A0, en rouleau non plié et en couleur, et le déposer **au plus tard le mercredi 15 janvier 2025, ainsi que sa maquette** au secrétariat déplacé pour la circonstance au **Royal Syndicat d'Initiatives**, place Leblanc, 7 ou au **Musée Ourthe-Amblève**, place Leblanc, 1 à 4170 Comblain-au-Pont pendant les heures d'ouverture ou, par voie postale, le cachet de la Poste faisant foi. Un accusé de réception lui sera notifié sur place ou par la Poste ou par courrier électronique.

Il envoie également son fichier jpeg par courriel à l'adresse [lesamisdesaintmartincomblain@gmail.com](mailto:lesamisdesaintmartincomblain@gmail.com). Comme signalé, la Fabrique d'église en devient propriétaire et elle a le droit d'exposer ce fichier via internet, les réseaux sociaux, par courriel, etc. sans devoir payer des droits d'auteur, ceci pour la promotion de l'œuvre auprès de sponsors éventuels ou autres associations de sponsoring en vue de financer les travaux. Le dessin

**primé** reste aussi aux mains de la Fabrique d'église pour l'exposer aux endroits qu'elle jugera utile pour promouvoir l'œuvre et l'artiste lauréat.

## • Article 5 : exposition et annonce des résultats

Les œuvres doivent absolument être en possession des organisateurs **le mercredi 15 janvier à minuit** au plus tard pour être montrées pendant l'exposition annuelle des artistes à la Maison du Peuple de Poulseur, place Puissant, 5. Nous veillerons à la mise en place des grilles d'expositions, spots, etc. dans la salle du rez-de-chaussée où se trouve la bibliothèque communale pour mettre votre projet en valeur.

Si le nombre de candidats est inférieur à cinq, le concours pourra être annulé par le jury. Le prix sera, dans ce cas, gardé pour une utilisation ultérieure de conservation du patrimoine de Comblain-au-Pont.

**Le vendredi 31 janvier 2025**, le jury se réunira dans un lieu tenu secret pour délibérer et attribuer le prix de 1.000 €. Sa décision sera sans appel. Il délibérera en fonction de la symbolique exprimée et facilement reconnaissable, ainsi que l'harmonie et l'esthétique de l'œuvre. Son verdict sera sans appel. **Le choix du jury et le prix seront décernés le vendredi 31 janvier 2025 à 20 H** lors du vernissage de l'exposition à la Maison du Peuple de Poulseur. **Les artistes y sont évidemment les bienvenus.**

L'exposition se déroule pendant les deux week-ends des 1,2 et 8,9 février 2025 de 13 à 19 h. En semaine, les écoles seront invitées.

Il y aura également un **prix du public** tout à fait indépendant pendant la durée de l'exposition. A gagner, un panier du terroir préparé par le Relais du Terroir, une BD offerte par le Musée, des entrées gratuites au Musée ou aux grottes de Comblain, ainsi que des places gratuites aux concerts organisés dans l'église de Comblain-au-Pont.

**Nous préparons un sponsoring pour financer la réalisation de l'œuvre choisie.**

Les associations participantes, le mardi 13 août 2024

**Mise à jour du mercredi 6 novembre 2024.**

La Fabrique d'église St Martin et l'association des Amis de St-Martin de Comblain-au-Pont en partenariat avec PROMETHÉA, une asbl de mécénat et l'asbl Qualité-Village-Wallonie.

Le Royal Syndicat d'Initiatives de Comblain-au-Pont (futur Office du Tourisme)

La Maison des Découvertes

Le Musée Ourthe-Amblève

Le Relais du terroir

La bibliothèque communale de Comblain-au-Pont

L'administration Communale de Comblain-au-Pont



Qualité-Village-Wallonie



Le Relais du Terroir

Patwal Prométhéa

